

Améliorer l'efficacité de l'action de l'État  
Aménager durablement le territoire  
Répondre aux besoins des populations  
S'adapter au changement climatique  
Préserver et améliorer le cadre de vie  
Assurer la sécurité des personnes  
et des biens  
Une organisation, des moyens

# Bilan 2014

## DREAL Bretagne



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE

 <b>LA DREAL Bretagne : carte d'identité</b>	<b>04</b>
 <b>Améliorer l'efficacité de l'action de l'État</b>	<b>06</b>
 <b>Aménager durablement le territoire</b>	<b>08</b>
 <b>Répondre aux besoins des populations</b>	<b>12</b>
 <b>S'adapter au changement climatique</b>	<b>16</b>
 <b>Préserver et améliorer le cadre de vie</b>	<b>20</b>
 <b>Assurer la sécurité des personnes et des biens</b>	<b>24</b>
 <b>Une organisation, des moyens</b>	<b>28</b>
 <b>Les publications</b>	<b>31</b>
 <b>Glossaire</b>	<b>32</b>
 <b>Organigramme</b>	<b>33</b>
 <b>Les coordonnées</b>	<b>35</b>



Dans le champ de compétence de la DREAL, l'année 2014 aura été riche de temps forts, qu'ils concernent les nouvelles impulsions données aux politiques publiques de l'aménagement, de l'environnement et du logement ou bien, la définition de priorités partagées et d'objectifs opérationnels en faveur de la compétitivité et l'attractivité de la Bretagne.

Ainsi le projet de loi relatif à la transition énergétique pour une croissance verte, tout en permettant de lutter contre les effets des dérèglements climatiques, donne à chacun – citoyens, entreprises, territoires – des outils et des moyens pour agir et pour créer de nouveaux emplois. Soulignant la conciliation possible et souhaitable entre écologie et économie, il a aussi mis en lumière les nombreux atouts de la Bretagne, grâce notamment au dialogue engagé depuis plusieurs années et à la mobilisation de tous les acteurs locaux concernés pour mettre en place une société sobre en carbone.

Le Plan de relance du logement, conçu pour dynamiser la construction et permettre à chacun de se loger selon ses besoins et ses moyens, constitue un second axe de mobilisation majeur pour la DREAL. Il s'agit là aussi de lever les freins, de libérer les initiatives et de s'appuyer sur l'intelligence collective des territoires.

L'élaboration du nouveau Contrat de plan État – Région (CPER) 2015–2020, doté de 1,2 milliards de crédits publics, s'est inscrite en cohérence avec les orientations du Pacte d'avenir pour la Bretagne. La DREAL est fortement mobilisée pour mettre en œuvre les actions prévues pour améliorer les mobilités routières et ferroviaire et pour réaliser la transition écologique et énergétique qui devra faire émerger un nouveau modèle économique et social.

Parallèlement, la DREAL a poursuivi son action en faveur de l'aménagement durable des territoires en Bretagne et de la gestion économe de l'espace, de la prévention des risques, de la restauration et de la valorisation du patrimoine naturel. L'ensemble de son action est fondée sur la connaissance et procède d'une logique d'évaluation.

La DREAL en référence aux engagements de la Charte des DREALs s'inscrit dans un objectif de simplification et de facilitation des projets de territoire, compatible avec la préservation d'une qualité environnementale, garante de leur durabilité.

La réforme territoriale, si elle ne modifie pas le périmètre régional, appelle des évolutions et offre la possibilité d'expérimenter de nouveaux modes de gouvernance et d'engager une nouvelle phase de modernisation des services de l'État. La DREAL s'inscrit dans cette perspective : gagner en efficacité, en lisibilité et en capacité d'adaptation, voilà l'objectif majeur qui a motivé la réflexion sur un nouveau projet de service.

Présenté par grande thématiques, ce rapport d'activité 2014 illustre la diversité et l'importance des actions conduites par la DREAL, au sein des services de l'État en Bretagne et en relation avec les acteurs locaux. Je sais pouvoir compter sur la mobilisation de tous les agents de la DREAL pour que nous puissions réussir à « faire du développement durable une réalité quotidienne » au service des territoires et des populations de la Bretagne.

Le directeur régional,

Marc NAVEZ



# LA DREAL Bretagne : carte d'identité

## Les missions de la DREAL Bretagne

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la DREAL Bretagne porte, sous l'autorité du Préfet de région, les politiques de l'environnement, de l'aménagement et du logement, définies par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE), et le ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité (MLETR), avec l'ambition de proposer une approche transversale permettant de mettre en œuvre sur le territoire régional les principes d'un développement durable.

La DREAL rassemble des cultures, des savoir-faire professionnels et des compétences techniques diversifiés, dont les synergies permettent de proposer une expertise intégrée, pour impulser et accompagner l'évolution de l'action des acteurs régionaux et locaux, ainsi que pour assurer un rôle de facilitateur et de garant en faveur d'un aménagement durable de la Bretagne.

Elle met en œuvre et coordonne les politiques de l'État en matière de :

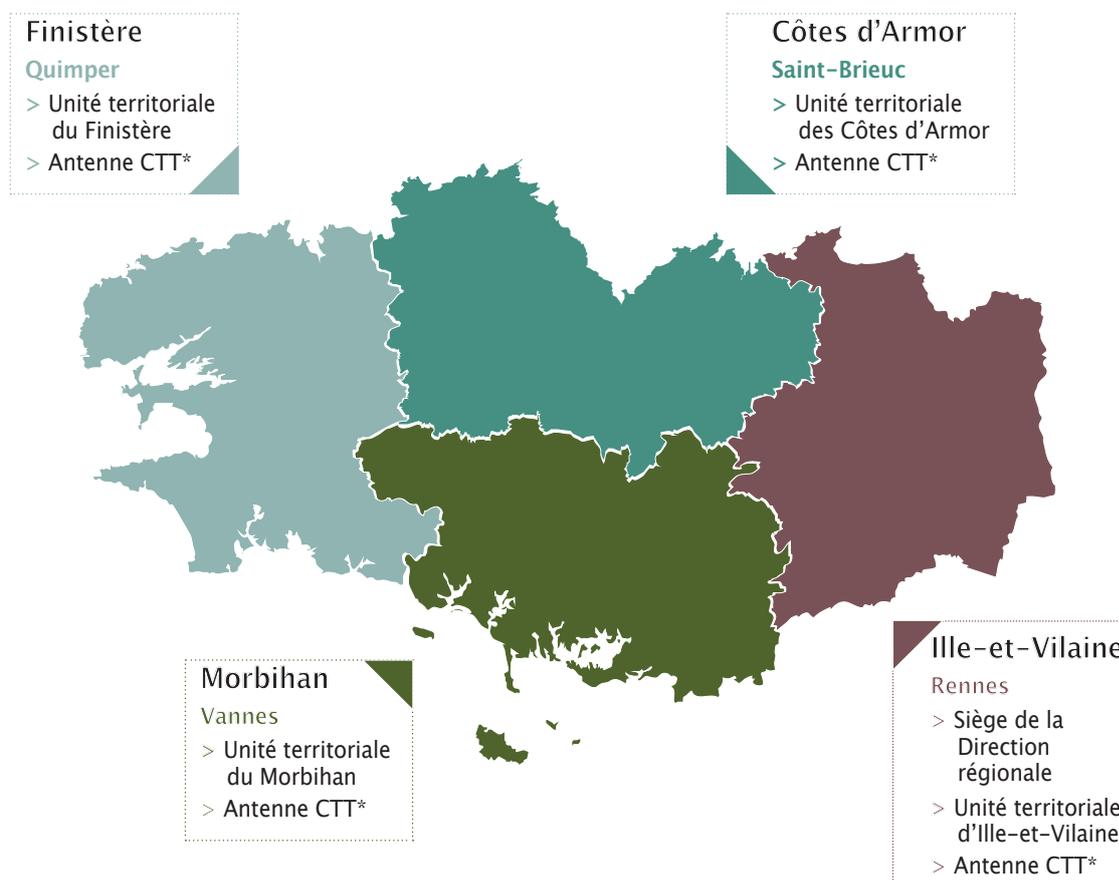
- développement durable ;
- transition énergétique et écologique ;
- lutte contre le changement climatique ;
- préservation des milieux, de la biodiversité et des paysages ;
- prévention des pollutions et des risques ;
- logement, hébergement, rénovation urbaine ;
- infrastructure de transports et déplacements.

La DREAL Bretagne contribue également, sous l'autorité du Préfet de zone de défense et de sécurité Ouest, à la mise en œuvre des politiques portées par le MEDDE-MLETR en matière de préparation et de gestion des situations d'urgence relevant des domaines des risques naturels ou technologiques majeurs, des transports, de l'énergie ou de la protection contre les menaces intentionnelles. Elle assure ces fonctions sur les cinq régions de la zone de défense et de sécurité Ouest : Centre, Pays de la Loire, Bretagne, Basse-Normandie, Haute-Normandie.

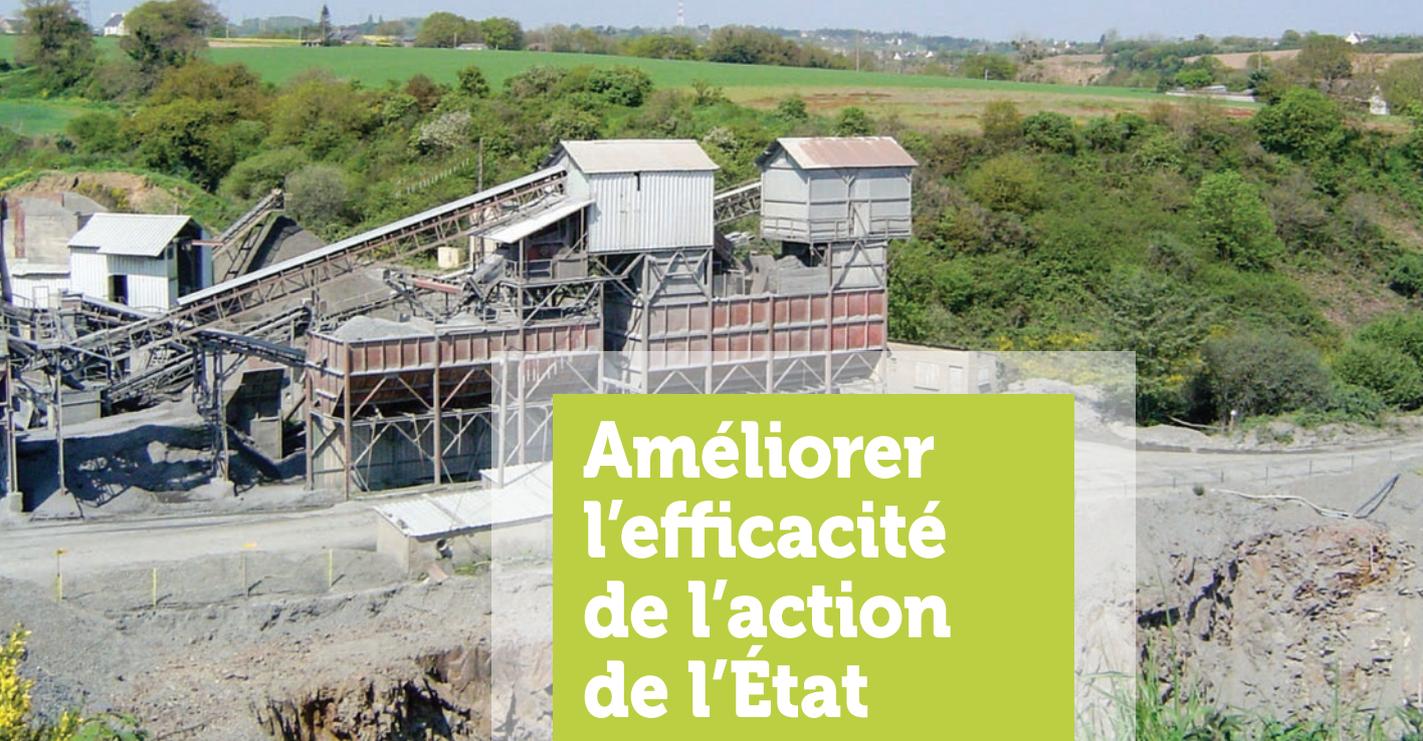
# Une action qui s'inscrit dans des enjeux de territoire

- une **identité** régionale forte ;
- une **solidarité territoriale** (au-delà des frontières administratives) et des projets communs de développement ;
- des **acteurs** dynamiques et attachés à la valeur du travail, mais un territoire en difficulté économique ;
- le plus important **linéaire côtier** de France (2730 km soit 1/3 du littoral et 67 % des îles françaises) ;
- 4<sup>ème</sup> **région touristique** (n°1 pour la mer – 95 ports de plaisance) ;
- 1<sup>ère</sup> **région agricole** française : près de 7000 élevages soumis à autorisation (ICPE) ;
- une **biodiversité** exceptionnelle et ordinaire à préserver : 2 parcs naturels, 1 parc marin, 86 sites Natura 2000 ;
- un **dynamisme démographique** soutenu : + 25.000 habitants/an (migrations) (3,2 millions de Bretons – 7<sup>ème</sup> région) ;
- un territoire excentré (le plan routier breton) ;
- un **maillage équilibré** de villes moyennes : 1270 communes, 116 EPCI, 10 agglomérations dont 2 métropoles (Rennes et Brest) mais des disparités territoriales qui s'accroissent ;
- une **fragilité énergétique** réelle ;
- 70 % des emplois dans le tertiaire et 25 % dans l'industrie (agro-alimentaire, nouvelles technologies, automobile, construction navale).

## La DREAL sur le territoire



\* Contrôle des Transports Terrestres



# Améliorer l'efficacité de l'action de l'État

## Simplification administrative

En 2014, la DREAL a pris en compte la forte demande de simplification administrative, notamment en engageant 3 démarches, conduites en partenariat avec les autres services de l'État, pour aboutir à de nouvelles procédures d'instruction sous l'autorité des préfets de département.

Ainsi, dans le champ de l'élevage, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le **régime de l'enregistrement**, régime d'autorisation simplifié, pour les élevages porcins entre 450 et 2000 animaux a été mis en oeuvre. Il permet de réduire les délais d'instruction de 12 à 5 mois et de remplacer l'enquête publique par une consultation

dématérialisée tout en maintenant le même degré d'exigence pour la protection de l'environnement.

Deux expérimentations en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ont par ailleurs été lancées en Bretagne : **l'autorisation unique le 1<sup>er</sup> juin et le certificat de projet le 1<sup>er</sup> septembre**. Elles visent à simplifier la vie des entreprises, en raccourcissant les délais d'instruction, en donnant une meilleure visibilité aux porteurs de projets sur les étapes de la procédure, ainsi qu'une meilleure sécurité juridique aux projets eux-mêmes, sans porter préjudice à la protection de l'environnement.

## La charte des DREAL

**« Faire du développement durable une réalité quotidienne : les DREAL s'engagent »**

Les DREAL s'engagent pour améliorer l'efficacité des politiques publiques, renforcer l'écoute des usagers du service public, dématérialiser, simplifier et raccourcir les procédures et, plus généralement, participer au vaste mouvement destiné à moderniser le droit, faciliter la mise en oeuvre des projets, dans le respect de leur sécurité juridique, et garantir le niveau de qualité environnementale requis dans le contexte européen.

Par la signature de la charte en janvier 2014, les DREAL ont pris vis-à-vis de l'ensemble de leurs partenaires cinq engagements dans la mise en oeuvre des lois et règlements :

- mettre en application les principes du développement durable ;
- s'inscrire dans une logique de proportionnalité dans les dossiers qu'elles portent et instruisent, contribuant ainsi à leur sécurité juridique ;
- faciliter l'aboutissement rapide des projets et leur bonne intégration environnementale ;
- faciliter la participation du public et contribuer à la transparence des décisions ;
- inscrire leur activité dans une démarche qualité.

## La stratégie régionale pour la transition écologique et l'égalité des territoires

Les politiques publiques des ministères en charge du développement durable et du logement (MEDDE et MLETR) sont mises en œuvre sur les territoires bretons, sous l'autorité des préfets, par plusieurs services. L'efficacité de l'État passe par une action coordonnée de ces différents intervenants, à travers la définition de priorités partagées, de partenariats, de modes de travail collaboratifs. Le changement du contexte social et économique, l'évolution des missions et des organisations, les nouveaux cadres réglementaires, ont conduit à engager en 2014 une révision de la stratégie régionale qui avait été définie en 2011 pour viser une meilleure efficacité de l'action de l'État.

Coordonnée par la DREAL, en association étroite avec les DDTM, les DDCS(PP), les DDPP, la DIRO et la DIRM, et avec l'appui d'un groupe projet, la révision de la stratégie régionale s'est fondée sur un état des lieux partagé avec l'ensemble des directeurs des services qui a permis de définir un cadre d'action structuré pour les 3 prochaines années autour de 5 thèmes :

- instaurer un pilotage innovant et performant des moyens humains pour s'adapter aux missions prioritaires ;
- asseoir une posture de stratégie de l'État, acteur du développement des territoires, y compris dans leurs interfaces avec la mer, et élaborer une communication adaptée sur cette posture ;
- promouvoir une intégration en amont, des enjeux du patrimoine naturel dans les politiques publiques et dans les projets, conduire à la restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, et engager la transition énergétique ;
- prévenir et réduire les risques naturels, technologiques, dans le domaine de la santé, en développant la conscience partagée du risque, en optimisant et valorisant les contrôles, et contribuer efficacement à la gestion de crise ;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie régionale de l'habitat adaptée aux modes de vie, dans le respect des politiques de développement durable, et promouvoir la sobriété énergétique et la réduction des gaz à effets de serre.

### Chiffres clés

**62** dossiers de demande d'enregistrement pour les élevage porcins entre 450 et 2000 animaux déposés en 2014

**6** projets déposés dans le cadre de la procédure de l'autorisation unique (**5** projets ICPE éolien, **1** projet ICPE méthanisation)

**1** certificat de projet demandé en 2014

## Lancement du projet de service de la DREAL

Début 2014, la DREAL a engagé une démarche de révision de son projet de service. 4 ans après sa création et dans un contexte de modernisation de l'action publique, il est apparu important de pouvoir consolider et ajuster les priorités stratégiques, les modes d'organisation et de fonctionnement de la DREAL Bretagne. L'objectif est de renforcer la légitimité de son action, d'en permettre sa compréhension et son appropriation par les élus, les acteurs économiques, les associations,

le public, et de démontrer sa capacité d'adaptation et d'anticipation.

L'exercice de révision du projet de service se déroule dans un calendrier commun avec la réalisation d'autres exercices telle que l'actualisation de la stratégie régionale. Le nouveau projet de service de la DREAL aura vocation à redéfinir un cadre de référence stratégique et opérationnel pour la DREAL, pour les 3 années à venir.

### Perspectives

2015

- dématérialisation des plans d'épandage agricoles (échéance fixée à fin 2015) ;
- mise en place de la procédure d'autorisation unique pour les projets relevant d'une autorisation loi sur l'eau ;
- formalisation opérationnelle de la stratégie régionale et lancement du plan d'actions en lien avec la définition plus globale de la stratégie de l'État en Bretagne.



## Aménager durablement le territoire

### Aménagement et urbanisme durable

#### Gestion économe du foncier

Dans la continuité des actions menées pour promouvoir une gestion économe du foncier en Bretagne, un 3<sup>ème</sup> colloque foncier, a été organisé par les services de l'État, de la Région et de l'Établissement public foncier (EPF), dans le cadre du salon des Écoterritoriales le 18 juin à Saint-Brieuc. Il a réuni plus de 230 participants. Point d'étape sur la mise en œuvre de la charte foncière en Bretagne qui compte aujourd'hui 135 signataires, il a aussi permis de présenter les outils à la disposition des collectivités pour les aider à bâtir une véritable stratégie foncière.

Ce colloque a été l'occasion d'évoquer un autre travail partenarial, initié début 2014, qui a abouti à la création d'un observatoire régional du foncier. Cet observatoire, piloté par la DREAL, associe la DRAAF et les DDTM, ainsi que la Région, la SAFER, l'EPF, les agences d'urbanisme et de développement économique et des collectivités. Il vise à développer une approche commune et partagée de la mesure de la consommation foncière sur l'ensemble des territoires bretons, en s'appuyant sur les dispositifs existants. Sur le volet urbanisme, le travail initié en 2013 sur la densité a été approfondi et s'est traduit notamment par la production d'un document de communication sur les atouts de la densité en Bretagne.

#### Revitalisation des centres-bourgs

Le ministère en charge du logement a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) le 23 juin 2014 pour accompagner de façon expérimentale la revitalisation de centres-bourgs. Dans le cadre de cet AMI, relayé par la DREAL et les DDTM, 12 communes en Bretagne

ont déposé un dossier de candidature. Guingamp (22) et Louvigné du Désert (35) figurent parmi les lauréats nationaux.

#### Écoquartiers

Les 4<sup>ème</sup> Rencontres régionales Écoquartiers en Bretagne organisées chaque année par les 4 DDTM et la DREAL se sont déroulées à Rennes, le 7 octobre, et à Brest, le 19 novembre, pour aller au plus près des acteurs de l'aménagement durable. À cette occasion, la DREAL a annoncé la poursuite de la labellisation Écoquartier qui monte en puissance sur tout le territoire. Les participants ont aussi pu assister à la présentation de 2 études pilotées par le réseau régional sur la vie quotidienne dans les Écoquartiers et le panorama des acteurs clés de l'aménagement durable en Bretagne.

#### La démarche Écocité

En 2014, la DREAL a continué d'assister le Préfet de région pour la définition et la mise en œuvre du projet d'écocité sur l'agglomération rennaise, en assurant le secrétariat du comité de pilotage local « Ville de demain », co-présidé par le Préfet de région et le Président de Rennes Métropole. Ce comité, réuni à deux reprises, a notamment été consacré au suivi du projet « ViaSilva » et a validé de nouvelles actions innovantes en matière de ville durable sur le territoire de Rennes Métropole. Lors du comité du 10 décembre, Rennes Métropole a ainsi présenté un programme important de rénovation énergétique de copropriétés. La DREAL a également participé, en tant que partenaire, à différentes instances de gouvernance du projet « ViaSilva », notamment dans le domaine des déplacements et de l'évaluation environnementale.

*Développer de nouveaux modes de consommation et de production plus sobres en ressources naturelles est nécessaire tant pour affronter les défis environnementaux que pour offrir de nouvelles opportunités aux entreprises et créer des emplois. Dans cette perspective, la DREAL agit pour la promotion d'un nouveau modèle de développement, celui de l'économie verte, compétitif mais aussi respectueux des grands équilibres naturels et sociaux. Elle a ainsi signé une convention avec l'association CREATIV, structure d'appui au développement économique des PME bretonnes innovantes, pour la mise en œuvre du concours CRISALIDE sur le thème des éco-activités.*

## Schéma régional de cohérence écologique

Pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue en Bretagne, l'année 2014 a été marquée par la finalisation du projet de schéma régional de cohérence écologique (SRCE) co-élaboré par l'Etat et la Région qui a été validé à l'unanimité par le comité régional dédié le 8 septembre 2014. Ce projet a ensuite été transmis aux collectivités territoriales (fin novembre pour une durée de consultation de 3 mois), entamant ainsi la procédure qui devrait mener à son adoption en 2015. La forte mobilisation des acteurs bretons pour la construction du schéma s'est poursuivie dans le cadre de sept ateliers territoriaux et de quatre conférences départementales, qui ont contribué à l'élaboration du plan d'actions. Les premiers effets du schéma ont pu se faire sentir. Il a, par exemple, orienté la construction du cadre régional des mesures agro-environnementales et climatiques, pour une meilleure prise en compte de la biodiversité ordinaire. Le SRCE a également été retenu comme support stratégique pour le CPER 2015-2020 dans son volet TEE (transition écologique et énergétique).

### Chiffres clés

**135** signataires de la charte pour une gestion économe du foncier

**2 300** kilomètres de linéaire côtier soit **1/3** du littoral métropolitain

**83** entreprises signataires de la charte « Objectif CO2 : Les transporteurs s'engagent »

**40** Agenda 21 labellisés

**125 000** euros de crédits en soutien à des projets d'EEDD pour 20 associations





## Mer et littoral

### Des outils d'expertise pour l'application de la loi littoral en Bretagne

L'usage du référentiel produit par les services de l'Etat en Bretagne qui a pour vocation d'améliorer la sécurité juridique dans l'application de la loi littoral est maintenant reconnu par l'ensemble des acteurs comme un outil d'aide à la décision. Mis à disposition sur le site internet de la DREAL Bretagne, il est régulièrement actualisé pour suivre les évolutions de la jurisprudence. Il traite de toutes les notions de la loi littoral : continuité de l'urbanisation, coupures d'urbanisation, bande dite « des 100 m » et espaces proches du rivage, espaces remarquables, implantation et extension des campings, etc...

Au vu du développement de nombreuses activités en mer (éolien, conchyliculture, extraction, clapages, etc.), s'est posée la question des conditions d'application de la loi littoral à la partie maritime de la zone côtière. Pour y répondre, un travail a été engagé pour déterminer la limite du littoral vers le large et identifier et délimiter les espaces remarquables en mer. Dans ce cadre, des éléments de jurisprudence relatifs aux compétences en mer des communes et EPCI dans le cadre de la planification côtière ont été dégagés.

### La gestion intégrée de la zone côtière

En 2014, la DREAL s'est impliquée pour définir et mettre en œuvre de la stratégie nationale pour la mer et le littoral, document stratégique de référence pour la protection du milieu, la valorisation des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral :

- participation aux travaux de l'atelier littoral sur les mouillages, la servitude de passage des piétons le long du littoral ou encore la gestion du domaine public maritime ;
- lancement d'une étude, avec proposition de sites tests sur la relocalisation des activités dans le cadre de la stratégie de gestion du trait de côte, dans une perspective d'aménagement global intégrant tant les aspects terrestres que maritimes ;
- travail technique préparatoire à la démarche de planification en zone côtière pour prendre en compte des prescriptions de la directive cadre stratégie pour les milieux marins, mais aussi les pratiques constatées des collectivités territoriales en la matière.

## Promotion des déplacements durables

### « Objectif CO2 : Les transporteurs s'engagent »

Le déploiement régional de la charte « Objectif CO2 : Les transporteurs s'engagent » s'est poursuivie en 2014, avec la signature de 11 nouvelles entreprises de transport routier de marchandises, portant ainsi à 83 (72 entreprises de transport routier de marchandises et 11 entreprises de transport interurbain de voyageurs) le nombre d'entreprises signataires. Au

total, l'ensemble des plans d'actions porte sur plus de 6 650 véhicules et cumule un potentiel d'économie de plus de 20 millions de litres de gasoil et de 62 000 tonnes de CO2.

### Transports collectifs

Le projet de téléphérique de Brest a été retenu parmi les lauréats de l'appel à projets « transports collectifs et mobilité durable » lancé par l'État en mai 2013.

# Innovation territoriale

## Agenda 21

La DREAL, sous l'égide du comité régional Agenda 21 de Bretagne, a mis à disposition des acteurs des outils pédagogiques et méthodologiques sur la gouvernance territoriale et sur l'évaluation stratégique des Agendas 21. Ces outils (films, plaquette, livrets pédagogiques) ont été réalisés à partir de témoignages d'acteurs locaux et d'échanges d'expérience.

La DREAL a également expérimenté des outils de prospective territoriale avec Lorient Agglomération et les réseaux Agendas 21 bretons. Ces ateliers ont permis la co-construction de scénarios d'avenir, traduits dans des films à base de dessins réalisés par les participants aux ateliers.

Une journée de sensibilisation aux projets territoriaux de développement durable a également été organisée en Côtes d'Armor, avec le Conseil Général et la DDTM. Axé sur la convivialité, l'échange et le partage, ce séminaire a accueilli 150 personnes, dont un tiers d'élus locaux.



# Promotion du développement durable

## 9<sup>ème</sup> édition des Trophées bretons du développement durable

Ces Trophées ont pour objectif de valoriser les projets innovants, s'inscrivant dans la durée, et les initiateurs de bonnes idées en matière de développement durable. Cette manifestation régionale, co-organisée par la DREAL, la Région et la direction régionale de l'ADEME, est soutenue par de nombreux partenaires institutionnels, associatifs et économiques. 6 lauréats ont été récompensés à l'automne 2014 parmi les 97 porteurs de projets qui avaient candidaté. Un trophée supplémentaire a été décerné sur le thème de la santé, pour mettre en lumière un projet dont la mise en œuvre permet d'améliorer le bien-être dans sa globalité.

## L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)

La Conférence environnementale de septembre 2013 avait accordé une place importante à la question de l'éducation, en fixant pour 2014 des objectifs ambitieux en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable. La DREAL et le Rectorat d'académie se sont engagés dans un renforcement de leur coopération, traduit en avril 2014 par la signature d'une convention-cadre qui a pour but de contribuer à la généralisation de l'EEDD dans les établissements scolaires, de favoriser le partage des ressources et compétences et de développer des actions de formation.

## Perspectives

2015

- adoption du schéma régional de cohérence écologique fin 2015 ;
- déclinaison d'une stratégie régionale de l'État sur la gestion du trait de côté ;
- montée en puissance de l'implication de la DREAL dans les domaines de l'économie circulaire et la croissance verte ;
- lancement d'une étude prospective régionale sur la mobilité en Bretagne à l'horizon 2035 ;
- mise en place d'un Atelier des territoires sur le territoire de Dol de Bretagne pour construire un projet stratégique de développement partagé ;
- mise en place d'une démarche expérimentatrice relative à l'économie territoriale durable et au bien-être social dans les Agendas 21.



## Répondre aux besoins des populations

### Habitat/ logement

#### Favoriser la production de logement

Pour répondre aux objectifs nationaux de mobilisation du foncier public en faveur du logement, une liste de 13 opérations de mise à disposition de terrains de l'État a été établie pour permettre une cession au profit d'opérations de logement social. Le potentiel de construction est évalué à plus de 900 logements dont environ 15 % de logements sociaux.

Dans le cadre de l'appel à projet "Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)-adaptés" pour des ménages défavorisés dont la situation justifie une gestion locative adaptée, 5 opérations de 12 logements ont été sélectionnées.

Deux projets de 302 logements accompagnés ont également été retenus dans le cadre de l'appel à

projet national « 10 000 logements accompagnés » lancé en mars 2014 pour faciliter l'accès au logement HLM des ménages rencontrant des difficultés particulières.

#### Animation des politiques régionales de l'habitat

Une seconde rencontre régionale, organisée par la DREAL, sur la lutte contre l'habitat indigne a mobilisé de nombreux acteurs (collectivités, bureaux d'études, services de l'État, associations...) qui ont assisté aux présentations et débattu de ce sujet. La loi ALUR et ses conséquences pour la lutte contre l'habitat indigne, la présentation des derniers chiffres en Bretagne, des éléments de bilan d'activité ont constitué les thèmes abordés au cours de cette manifestation.



## Zoom sur

Le Comité Régional de l'Habitat  
intègre l'hébergement

La loi ALUR de mars 2014 a transformé les compétences du Comité Régional de l'Habitat, devenu Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH). Fin 2014, une réflexion a été engagée sur l'évolution du mode de gouvernance des instances concernées. Suite aux élections municipales, le Comité a connu en 2014 un renouvellement de près des 2/3 des représentants des collectivités. Son activité reste soutenue (15 réunions dont 3 CRH pléniers et 7 bureaux) : outre le bilan annuel de l'habitat 2013, les travaux ont porté sur les principes de répartition régionale des crédits, la présentation des nouvelles dispositions législatives (loi ALUR) ou bien encore sur les réflexions en matière de besoins en logement locatif social. La mise en place du CRHH de Bretagne, avec l'association de nouvelles structures issues de l'hébergement, sera effective en 2015.

Amélioration des outils,  
de connaissance des politiques de l'habitat

Les systèmes d'information sont au cœur d'une stratégie nationale destinées à optimiser et faciliter la conduite des politiques de l'habitat. Durant l'année 2014, la DREAL s'est engagée avec ses partenaires (collectivités délégataires des aides à la pierre et organismes HLM) dans le déploiement d'un portail internet national dit « SPLS » de saisie des demandes de financement public en faveur du logement locatif social. L'objectif est à la fois d'améliorer la connaissance en matière de besoins financiers et d'autre part, d'engager la première étape de dématérialisation des dossiers de demande de financement.

Chiffres  
clés

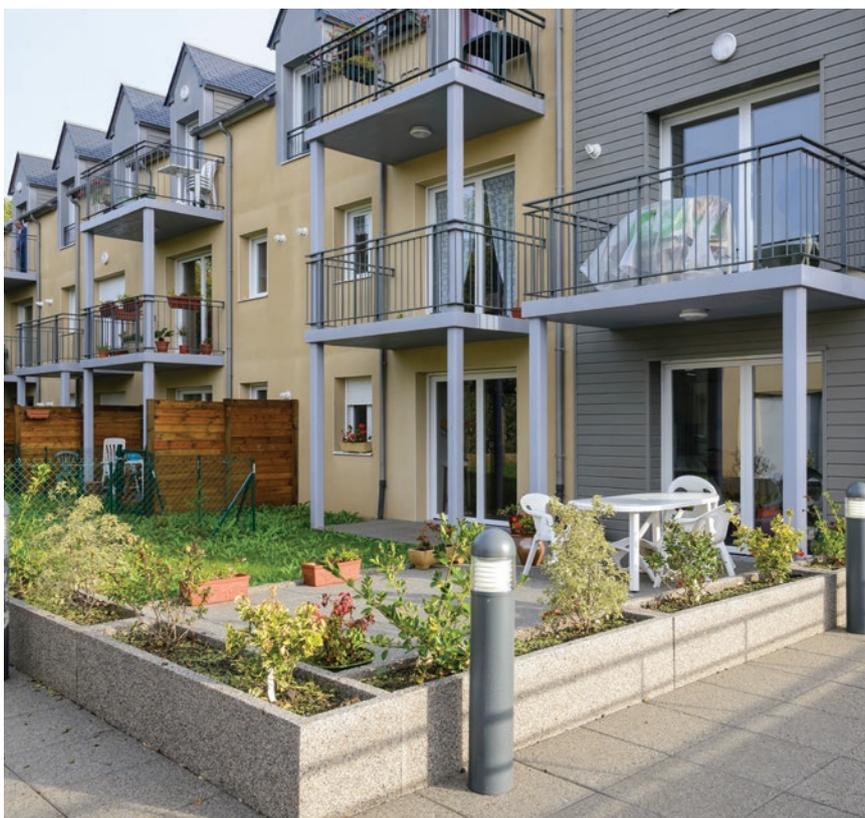
**11,43** millions d'euros pour le logement locatif social et les actions d'accompagnement

**3 975** logements sociaux financés (2 667 PLUS/1 308 PLAI) et **516** logements ont reçu un agrément PLS

**56** opérations approuvées et 3 conventions cadres conclues par l'Établissement public foncier

**4,6** d'AE et **13,3** M€ de CP consommés sur les opérations d'investissement sous maîtrise d'ouvrage DREAL

**20** millions d'euros de subventions FEDER pour le développement ferroviaire Rennes-Brest et Rennes-Quimper





# Organiser les déplacements

## Planification pour les infrastructures de transport

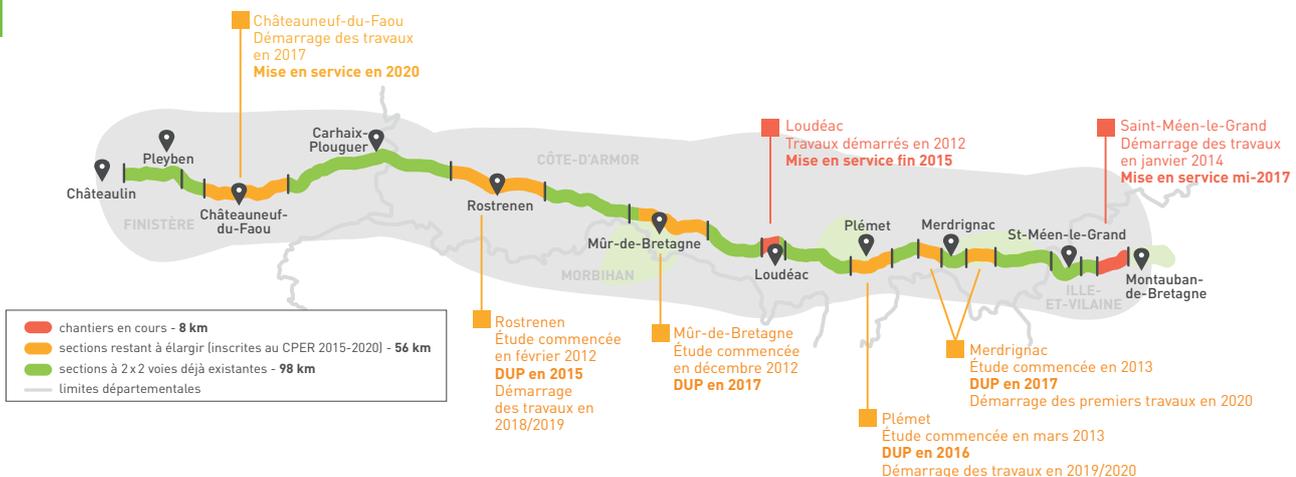
La DREAL a poursuivi tout au long de 2014 les concertations avec la Région et les autres maîtres d'ouvrage d'infrastructures (RFF, SNCF et la DIR Ouest) sur le volet « mobilité multimodale » du futur CPER 2015-2020. Ces échanges ont abouti en toute fin d'année à une maquette ambitieuse, reprise dans le protocole d'accord signé par le Premier ministre et le président de la Région le 18 décembre à Brest.

## Poursuite de la dynamique d'investissement sur le réseau routier national

La mise à 2x2 voies de la RN 164 s'est poursuivie en 2014 sur l'ensemble des tronçons restants à aménager par la progression des études et des procédures (déclaration d'utilité publique en juillet 2014 pour Châteauneuf du Faou, concertation publique en juin 2014 dans les secteurs de Plémet et de Mûr-de-Bretagne, production de l'étude d'impact du projet dans le secteur de Rostrenen et saisine du CGEDD en décembre 2014, préparation de la concertation publique sur des variantes dans le secteur de Merdrignac), mais également par la réalisation de nouveaux travaux sur deux secteurs : à Loudéac avec le démarrage des terrassements et la réalisation de chaussées en mai 2014 et à Saint-Méen au niveau de la jonction avec la RN 12 avec l'engagement de plusieurs marchés d'ouvrages d'art en 2014.

D'autres axes du réseau routier national sont également concernés, avec notamment la concertation publique menée à l'automne 2014 sur les variantes d'aménagement de la RN 176 entre l'estuaire de la Rance et l'échangeur de la Chênaie, et la définition d'un programme d'études et de travaux sur la rocade de Rennes pour le prochain CPER.

## La RN 164 aujourd'hui et demain



## Mobilisation sur les grands enjeux ferroviaires bretons

### Promotion de « Bretagne à grande vitesse »

Ce projet vise à « rapprocher » l'ensemble de la Bretagne de Paris. Il se structure autour de plusieurs chantiers d'envergure qui ont connu des avancées significatives en 2014 :

- LGV Bretagne Pays-de-la-Loire : l'année a été marquée par le quasi-achèvement des travaux de génie civil (terrassements et ouvrages) et la finalisation des procédures. La phase de validation des plans d'aménagement et d'orientation de gestion des sites de compensation est achevée. La phase de mise en œuvre des mesures de compensation a commencé ;
- liaisons nouvelles ouest Bretagne Pays-de-la-Loire : le débat public s'est déroulé de septembre 2014 à janvier 2015 avec 16 réunions publiques et 1 atelier. Les réunions d'ouverture et de clôture se sont tenues à Rennes ;
- diffusion de la grande vitesse : les études et travaux permettant de moderniser l'exploitation du réseau structurant, d'augmenter l'offre de transports et les vitesses de circulation se sont poursuivies. En particulier, une nouvelle phase de travaux d'aménagement pour la désaturation de la gare de Rennes a été engagée.

### Pôles d'échanges multimodaux

Le contrat de projet État-Région 2007-2013 prévoit des travaux d'aménagement pour les principales gares bretonnes afin qu'elles deviennent de véritables pôles d'échanges multimodaux (PEM). Sept sites ont déjà donné lieu, dans ce cadre, à la signature d'un contrat de pôle, précisant pour chacun le programme, la répartition des maîtrises d'ouvrage et le plan de financement du projet. En 2014, les études se sont poursuivies sur les différents sites et les travaux ont été engagés sur Redon et Rennes.

### Développement du fret ferroviaire

Le Conseil régional a adopté fin 2013 le Plan Régional d'Actions Logistiques, auquel l'État a largement participé : il comporte des propositions en faveur du développement et de l'optimisation du fret et de la logistique en Bretagne. En 2014, les études de faisabilité, techniques et économiques, se sont poursuivies sur les projets de plates-formes de transport combiné à Vitry, Montauban de Bretagne, Guingamp, Morlaix ainsi que sur le site de La Janais à Rennes.

## Perspectives

### 2015

- mise en œuvre des contrats de ville et choix des sites d'intérêt régional pour la rénovation urbaine au titre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine ;
- réalisation des diagnostics à 360° sur l'hébergement et le mal logement ;
- renforcement du suivi et de la prévention des expulsions locatives ;
- logement : suivi des appels à projets et AMI engagés en 2014 (PLA adaptés, 10 000 logements accompagnés, centre bourgs) ;
- harmonisation régionale des observatoires des loyers ;
- participation au groupe de travail national sur la densification ;
- poursuite des investissements sur la RN 164 avec notamment l'enquête publique à Rostrenen et la concertation publique à Merdrignac ;
- conclusions du débat public LNOBPL avant l'été.



## S'adapter au changement climatique

### La transition énergétique pour une croissance verte

L'année 2014 a été marquée par la mobilisation autour de la transition énergétique pour la croissance verte. Lors de son déplacement à Rennes en fin d'année, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a souligné la forte implication de la Bretagne dans sa mise en œuvre, car la région est aujourd'hui en pointe sur un certain nombre d'enjeux ou d'innovations énergétiques, grâce aux actions déjà construites par de nombreux acteurs.

Trois appels à projets nationaux ont été lancés dont l'un, « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », concerne les territoires qui souhaitent se mobiliser et s'engager dans une dynamique de transition énergétique. La DREAL, en lien avec les

DDTM, a ainsi été chargée, aux côtés de l'ADEME et de la Région, d'informer les collectivités puis d'analyser leurs projets avant de passer à une seconde phase de constitution d'un dossier plus étayé.

Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) et le Pacte électrique breton constituent, dans leur dimension « maîtrise de l'énergie » et « développement des énergies renouvelables », un engagement de la Bretagne vers une économie bas carbone. Les travaux se sont poursuivis pour leur mise en œuvre. La Conférence bretonne de l'énergie s'est réunie à deux reprises en 2014, dont l'une en présence de la ministre pour dresser le bilan de la transition énergétique en Bretagne.



**-30% CONSOMMATION ÉNERGIES FOSSILES EN QUINZE ANS**

@ecologiEnergie - #LOIROYAL #VOTREENERGIE



**OBJECTIF DE LA LOI**

**1/3 DE L'ÉNERGIE QUE NOUS CONSOMMONS SERA RENEUVELABLE DANS QUINZE ANS**

@ecologiEnergie - #LOIROYAL #VOTREENERGIE

« Je suis venue encourager la transition énergétique sur un territoire déjà motivé et organisé pour aller plus loin et plus vite »

La ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Ségolène Royal, a entamé son Tour de France de la Transition Énergétique par un déplacement en Bretagne le samedi 22 et dimanche 23 novembre. Sa visite a débuté par une réunion d'échange à la Préfecture de la région Bretagne, à Rennes, avec les acteurs de la transition énergétique lors de laquelle ont été présentées les nombreuses initiatives locales dans le domaine. La Ministre a souligné l'avance de la Bretagne qu'elle a qualifié de « laboratoire du nouveau modèle énergétique ».

## Le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)

En 2014, la mise en œuvre du PREH s'est poursuivie avec l'implication de collectivités, notamment dans le réseau des PRIS (points rénovation info service). La mobilisation des aides publiques en 2014 (aides ANAH, primes exceptionnelles de rénovation thermique, crédits d'impôt développement durable...) souligne la dynamique territoriale sur ces enjeux énergétiques. La simplification administrative et l'application de l'éco-conditionnalité des aides à la rénovation thermique depuis septembre ont été au cœur des échanges avec les professionnels de la construction.



### Chiffres clés

**26** points rénovation info service bretons identifiés au niveau national

**1 767** entreprises RGE (Reconnue Garant de l'Environnement) fin 2014 (contre **980** en avril)

**40,10** millions d'euros de subventions consommées ANAH pour le logement privé correspondant à la rénovation de **5 687** logements

**15,85** millions d'euros de subventions consommées avec le fond d'aide à la rénovation thermique (programme Habiter mieux), représentant **4 197** logements rénovés du parc privé et plaçant la Bretagne au troisième rang au niveau national



## La diversification de l'offre énergétique

Du fait de la fragilité de sa situation électrique, un des enjeux fort de la politique énergétique en Bretagne est d'augmenter les moyens de production afin de sécuriser l'approvisionnement tout en participant à la lutte contre le réchauffement climatique. L'atteinte de ces objectifs passe notamment par le développement et la diversification de l'offre énergétique via la promotion des énergies renouvelables, auxquels concourent plusieurs projets à enjeux :

- éolien off-shore dans la baie de Saint-Brieuc : la concertation autour du projet a continué avec la tenue de deux réunions en février et novembre. Entre-temps, le consortium Ailes Marines a déposé en juillet un dossier modificatif pour faire évoluer son projet de 100 éoliennes de 5 MW à 62 éoliennes de 8 MW. Dans l'attente de la réponse ministérielle, les études techniques continuent et visent un dépôt des demandes d'autorisation en octobre 2015 ;
- liaison souterraine 225 kV Lorient Saint-Brieuc : afin de renforcer la sécurité de l'approvisionnement électrique et d'accueillir la production des énergies renouvelables du centre Bretagne, RTE construit une ligne souterraine de 85 km, entre Lorient et Saint-Brieuc. L'année 2014 a été consacrée à l'instruction administrative des dossiers ;
- centrale à cycle combiné gaz et ses raccordements aux réseaux électrique et gaz : les trois installations ont été définies comme constituant un programme de travaux au sens du code de l'environnement, nécessitant d'élaborer une étude d'impact unique. Les dossiers ont fait l'objet des enquêtes publiques au second semestre 2014 ;
- renforcement gaz Bretagne Sud : le renforcement de la canalisation Bretagne Sud qui reliera Plumergat (56) à Pleyben (29) permettra, outre le renforcement du réseau en vue de l'arrivée de la centrale à cycle combiné gaz de Landivisiau, d'offrir de nouvelles opportunités de développement de dessertes gazières dans les territoires au sud et au centre de la Bretagne. L'instruction s'est déroulée au second semestre 2014.

La DREAL contribue également à la planification du développement des énergies marines au sein de la Conférence Régionale Mer et Littoral. Dans le cadre du groupe de travail énergies marines renouvelables de la conférence, elle a notamment travaillé en 2014 à déterminer une zone propice en vue de l'implantation d'une ferme pilote sur l'éolien flottant au large de Groix.

---

## Mesures d'urgence pour la qualité de l'air en cas de pics de pollution

En matière de santé publique, la qualité de l'air est une donnée essentielle. Le dispositif de gestion des épisodes de pollution a donc été reconsidéré en 2014. Il prévoit désormais une coordination par le Préfet de zone de défense des procédures à mettre en œuvre et des déclenchements des mesures non seulement sur constat mais aussi sur prévision. La Bretagne a été tou-

chée pour la première fois par un important épisode de pollution aux particules en mars 2014. Outre l'information des populations par voie de presse, des mesures nouvelles, telles la recommandation de la limitation de vitesse sur les axes routiers structurants ont été affichées sur les panneaux à messages variables.

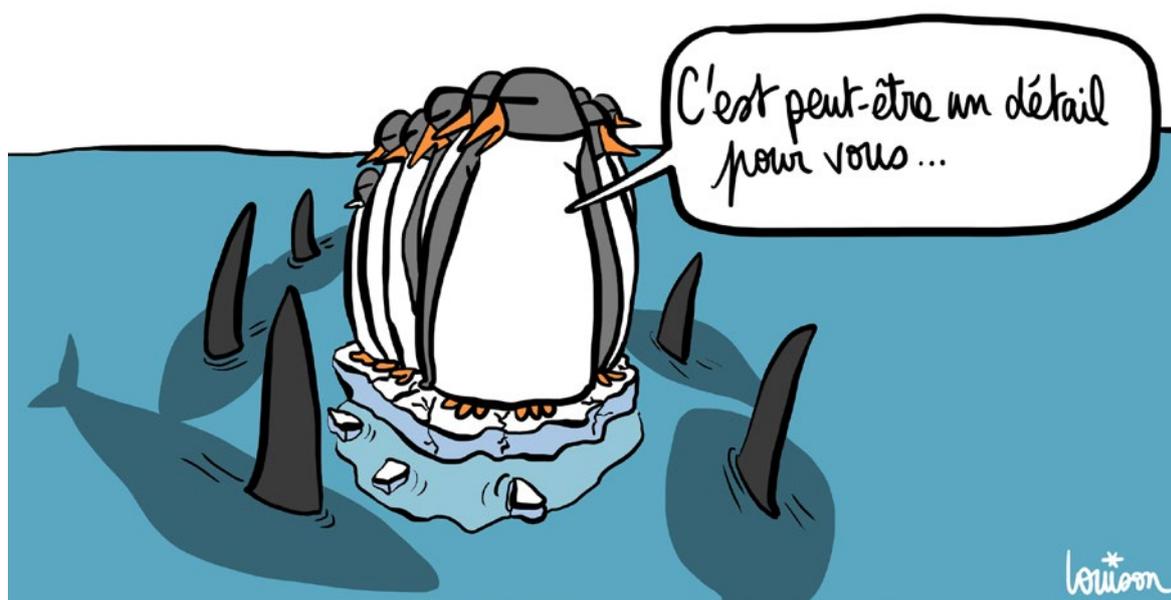
## Mobilisation pour le climat : tous concernés !

L'engagement de la DREAL dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets s'illustre à travers de nombreuses actions présentées dans les différentes rubriques de ce bilan 2014. Les domaines d'intervention et les exemples de mobilisation sont nombreux et variés. Ils participent tous à cet engagement partagé : aménagement durable, éco-construction, éducation à l'environnement et au développement durable, Agendas 21, économie circulaire, Trame verte et bleue, déplacements durables, réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, santé et environnement, prévention de la submersion marine et inonda-

tions, mise en œuvre d'un plan d'actions État exemplaire, etc...

Cette mobilisation est incontournable, notamment dans la perspective de l'accueil et la présidence par la France de la 21<sup>ème</sup> Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2015 (COP21) qui est une échéance cruciale, puisqu'elle doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2° C à l'horizon 2050.

## OBJECTIF = 2 DEGRÉS EN MOINS



### Perspectives

2015

- transition énergétique : suivi des appels à projet et mise en œuvre du SRCAE ;
- suivi des projets énergies marines : hydroliennes du Fromveur, éolien posé de Saint-Brieuc, éolien flottant de Groix et poursuite de l'instruction des projets à enjeux : parc éolien offshore de la baie de Saint Brieuc, Centrale CCG et raccordements à Landivisiau, renforcement de la canalisation gaz sud Bretagne, liaison 225 kV sud nord Bretagne ;
- mise en œuvre du PREH et des outils d'accompagnement (PRIS, plates-formes), mobilisation des professionnels de la rénovation énergétique.



## Préserver et améliorer le cadre de vie

### Préserver la ressource en eau

La qualité de l'eau constitue un enjeu majeur en Bretagne qui mobilise fortement les services de l'État en faveur de la protection et du rétablissement du bon état écologique des milieux aquatiques.

#### ICPE élevage

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Bretagne comptait 8 465 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) autorisées ou enregistrées. Ce taux exceptionnel est lié au fort développement de l'élevage en Bretagne qui représente 48 % des élevages français. Cette forte concentration a des incidences sur l'environnement, en particulier sur les milieux aquatiques. L'enjeu principal est l'amélioration des plans d'épandage. Conformément aux engagements pris dans le Pacte d'Avenir pour la Bretagne, la DREAL a construit des échanges avec les représentants de la profession agricole et a lancé des travaux pour la dématérialisation des plans d'épandage, débouchant en fin d'année sur un partenariat avec Agrocampus-Ouest pour la phase «étude de faisabilité».

La DREAL a également activement participé à la mission confiée par le ministre de l'agriculture au Préfet de région Bretagne, visant à rendre les contrôles en exploitations agricoles plus efficaces et plus acceptables.

#### Plan de lutte contre les algues vertes

Lancé en février 2010, le Plan de lutte contre les algues vertes comporte un important volet préventif. Celui-ci prévoit la mise en place de projets de territoire à basses fuites d'azote, portés par les acteurs

locaux, dans huit baies prioritaires, particulièrement touchées par le phénomène. En 2014, les évaluations des chartes de territoire de Lieue de Grève, Horn-Guillec et Saint-Briec, Concarneau, Douarnenez et Douron ont été conduites, et ont abouti aux décisions de poursuivre les démarches contractuelles. Une mission interministérielle a été mandatée pour faire l'évaluation du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes (2010-2015) et devrait rendre son rapport début 2015.

#### Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques

Depuis fin 2013, les services de l'Etat dont la DREAL Bretagne, le Conseil régional, les Conseils généraux et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne travaillent conjointement, en relation avec les acteurs de l'eau, à la construction d'un Plan Breton pour l'Eau. Inscrite dans le Pacte d'Avenir pour la Bretagne, cette stratégie d'action commune vise à définir de nouveaux modes d'organisation des acteurs de l'eau propre à la Bretagne, s'appuyant sur ses spécificités et atouts : cohérence hydrographique, caractère maritime, couverture intégrale du territoire régional par des Commissions Locales de l'Eau (CLE). L'installation de la Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques le 8 décembre a constitué un temps fort de ce projet en donnant la parole à l'ensemble des acteurs de l'eau investis en Bretagne.

L'année 2014 a été marquée par la signature et la mise en œuvre du 5<sup>ème</sup> Programme d'Actions Régional Directive Nitrates qui vise à lutter contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole. La DREAL a organisé la consultation du public sur le projet d'arrêté établissant ce nouveau programme d'actions et animé en lien avec la mission interdépartementale et régionale de l'eau (MIRE) du secrétariat général aux affaires régionales (SGAR), des réunions techniques pour finaliser le projet d'arrêté régional. Il a été signé par le Préfet de Région le 14 mars 2014. Dans ce cadre, la DREAL a produit un document de communication à l'intention des exploitants agricoles pour faciliter l'appropriation et la mise en place des nouvelles mesures. Elle a également organisé et accompagné, en lien avec les DDTM et la DRAAF, la mise en œuvre de la généralisation de la déclaration des flux d'azote à l'ensemble de la région.

## Planification, rédaction du SDAGE et des SAGE

La DREAL a participé aux travaux d'élaboration et de révision des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Les SAGE d'Arguenon, de la baie de la Fresnaye, de l'Aulne, de la baie de Saint-Brieuc, du bas Léon et du Blavet ont été approuvés en 2014.

Des fiches de lecture des SAGE approuvés (Rance Fremur, Saint Brieuc, Couesnon, Arguenon et Blavet), à destination des services police de l'eau et des ICPE, ont été rédigées afin de permettre une information rapide et une déclinaison des documents de planification dans l'instruction des dossiers.

La révision du SDAGE Loire Bretagne a mobilisé fortement la DREAL par la participation à de nombreux groupes techniques permettant de faire évoluer le contenu du document. De plus, la DREAL a organisé avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, la commission technique territoriale Vilaine et côtiers bretons (VCB). Elle a été en charge de préparer le programme de mesures du SDAGE ainsi que d'organiser la concertation technique locale sur ce document. Pour cela, la commission a été réunie à deux reprises et 4 réunions départementales regroupant une centaine de participants ont été organisées. Le programme de mesures relatif au secteur Vilaine et côtiers bretons a été transmis au secrétariat technique de bassin en mai 2014.

## Laboratoire d'hydrobiologie

Les travaux permettant l'extension du laboratoire d'hydrobiologie de la DREAL, pour mise en conformité en vue de l'accréditation COFRAC (prévue pour 2016), ont été achevés en septembre 2014. L'accréditation portera sur les macro-invertébrés et les diatomées. L'activité du laboratoire a porté sur les analyses des macro-invertébrés prélevés 2013, pour le contrôle des prestataires de l'Agence de l'eau : 9 % des piluliers ont été vérifiés, ainsi que toutes les fiches terrain, et 3 audits terrain ont été menés.

## Hydrométrie et maintenance du réseau de stations hydrométriques

Le début de l'année 2014 a été marqué par un épisode de crue qui a entraîné une forte mobilisation de la DREAL pour effectuer de nombreux jaugeages en période de hautes eaux et pour réaliser des interventions fréquentes de maintenance sur les stations, causées par des problèmes électriques et de liaisons téléphoniques.

## Chiffres clés

**19 %** du parc national d'ICPE pour la Bretagne

**49** avis rendus sur des demandes de dérogation sur les espèces protégées

**702** permis ou certificats CITES délivrés en 2014

**105** avis explicites émis au titre de l'Autorité environnementale et **182** décisions au cas par cas

# Préserver la biodiversité

## Gérer les espaces protégés

### Création du parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Le parc naturel régional du Golfe du Morbihan a été classé par décret le 2 octobre 2014 : il concerne 30 communes (il ne s'étend pas en mer) et est ainsi le 50e parc naturel régional de France. Territoires d'expérimentation par excellence, les parcs naturels régionaux portent un projet de développement durable construit et assumé par l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements, sur la base du volontariat et d'une démarche avant tout contractuelle, dont l'État est à la fois partenaire et garant.

### Natura 2000

La DREAL a poursuivi ses missions de pilotage et de soutien des opérateurs ou animateurs des sites Natura 2000, sur la base d'échanges avec les élus et les chargés de mission. Les élections municipales de 2014 ont modifié la composition des comités de pilotage et leur présidence. L'implication des collectivités territoriales a été maintenue à un niveau particulièrement élevé, unique en France : 80 % des structures opératrices/animatrices sont des collectivités en Bretagne. Afin de porter la dynamique du réseau Natura 2000, la DREAL a organisé une première réunion régionale, le 9 décembre à Lorient qui a réuni plus de 200 personnes, acteurs et partenaires. Cela a permis de valoriser les opportunités offertes par Natura 2000 pour les territoires (connaissance, développement économique, touristique, levier financier...).

Par ailleurs, l'élaboration du dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 s'est poursuivie en 2014 : l'arrêté du Préfet de région portant approbation de la seconde liste a été signé le 1er décembre, après une longue phase de consultation.

## Protéger les espèces

Dans le cadre du chantier LGV Bretagne Pays-de-la-Loire, en raison des impacts du tracé sur les écosystèmes traversés, les parties prenantes ont veillé à une prise en compte des enjeux environnementaux à chaque étape du projet afin d'éviter ou de réduire ces impacts et, à défaut, de les compenser. Le maître d'ouvrage, Eiffage Rail Express, a ainsi identifié 250 sites pour des mesures compensatoires sur la biodiversité. La phase de validation des 238 plans d'aménagement et d'orientation de gestion des sites de compensation, dont 71 en Ille-et-Vilaine, est achevée. La mise en œuvre de ces mesures a commencé. 4 réunions de travail ont eu lieu afin d'examiner leur cohérence avec les plans locaux d'urbanisme.

L'action de la DREAL en faveur de la protection des espèces s'est illustrée aussi à travers de nombreux chantiers comme, par exemple, le pilotage de 2 plans nationaux d'actions en faveur d'espèces menacées (phragmite aquatique et panicaut vivipare) ou l'animation du comité de gestion des poissons migrateurs, avec 2 groupes de travail spécifiques sur le saumon et l'alose en 2014.

# Préserver les paysages

## Classement du site du Trioux-Jaudy

Après l'enquête publique qui avait abouti à un avis favorable, le projet de classement des estuaires du Trioux et du Jaudy a été présenté en Commission Supérieure des Sites, Paysages et Perspectives (CSSPP) le 13 novembre 2014. Il a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres de cette commission et doit dorénavant être présenté en Conseil d'État avant publication du décret de classement prévu pour la fin 2015.



## Baie du Mont St Michel

Le projet d'extension du site classé de la baie du Mont-Saint-Michel, a été présenté en Commission Supérieure des Sites, Paysages et Perspectives (CSSPP) en février 2014. La concertation avec les élus des collectivités concernées a débuté en septembre sur la base d'un projet détaillé de périmètre. La complexité

du territoire, avec notamment la problématique des submersions marines et celle du périmètre de protection du monument a conduit la ministre de l'environnement du développement durable et de l'énergie à relancer une phase de concertation avec les acteurs locaux fin 2014.

## L'Autorité environnementale

L'autorité environnementale a pour rôle d'effectuer une évaluation environnementale des projets, plans et programmes dans une perspective de développement durable des territoires et, à cette fin, rend des avis consultatifs publics sur les dossiers d'étude d'impacts. Elle intervient en amont des projets pour s'assurer que les enjeux environnementaux ont bien été pris en compte par les maîtres d'ouvrage. La DREAL, qui assure cette mission, a mis en œuvre de nombreuses actions afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet dans l'élaboration de leur étude d'impact.

### Évaluation de l'utilisation des avis de l'Ae

Une enquête a été menée, en cours d'année, auprès des différents acteurs bretons, utilisateurs des avis de l'Ae. Les réponses obtenues portent sur la manière dont sont lus et utilisés les avis, dont est perçu leur contenu (pertinence, proportionnalité...) et sur l'appréciation de leur plus-value. Ces éléments viendront nourrir la démarche d'amélioration des avis de l'Ae menée par la DREAL, ainsi que le développement d'actions destinées à promouvoir la qualité de l'évaluation environnementale (fiches thématiques, interventions auprès des bureaux d'études...).

### Animation des réseaux d'acteurs

Le réseau régional « évaluation environnementale », regroupant les différents services de l'État concernés, s'est réuni à quatre reprises en 2014. La réunion de novembre a été l'occasion d'une matinée d'échanges avec

le CGDD et l'Ae du CGEDD, ainsi que d'un temps de présentation et de discussion sur la doctrine « éviter, réduire, compenser », avec la participation du CEREMA.

### Élaboration de fiches de cadrage régionales

La mise en place de l'examen au cas par cas a mis en évidence certaines catégories de dossiers récurrents sur lesquels un travail d'analyse a été conduit de façon à identifier les principaux points de vigilance au plan environnemental qui ont donné lieu à l'élaboration de fiches intitulées « points de repère » à destination des porteurs de projet. La fiche sur les zonages d'assainissement communaux ou intercommunaux des eaux usées et pluviales a été mise en ligne sur le site de la DREAL. Les autres fiches relatives aux constructions de serres agricoles et aux installations de zones de mouillage et d'équipements légers seront diffusées début 2015. D'autres fiches de ce type sont envisagées sur les documents d'urbanisme, les opérations de dragage, les schémas d'assainissement et de gestion des eaux.

## Perspectives

2015

- réflexion sur la mise en œuvre de la révision du droit de l'environnement (évaluation environnementale, participation du public...);
- poursuite du dispositif pour le 5<sup>ème</sup> PADN avec les mesures de correction en cas de dépassement des quantités d'azote total épandues par département;
- cartographie complète des cours d'eau sur au moins 2/3 du territoire à la fin de l'année;
- poursuite du plan algues en lien avec les préconisations 2014 la mission interministérielle;
- conforter le réseau Natura 2000 par la mise en œuvre du programme Feader géré par la Région;
- classement par décret des sites de l'île de Sieck et du trieux-Jaudy;
- mise en œuvre de la plateforme régionale pour les observatoires photographiques des paysages.



# Assurer la sécurité des personnes et des biens

## Prévenir et réduire les risques

### Risques naturels

Sur le volet prévention des inondations, la déclinaison des actions inscrites dans les cinq PAPI labellisés (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations), se poursuit (Blavet, Vilaine, Odet, Combrit- Ile Tudy et Cap Lorient). La DREAL pilote le PAPI Vilaine et assure en continu le suivi technique et financier des actions. Pour les autres PAPI, la DREAL accompagne les DDTM dans l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des actions.

En lien avec la DREAL de bassin et les DDTM, la déclinaison de la Directive Inondations en Bretagne a porté au premier semestre 2014 sur le processus d'élaboration des cartes des surfaces inondables et des cartes des risques d'inondation dans deux des territoires à risques importants d'inondation (TRI) (Vilaine de Rennes à Redon et Saint-Malo/Baie du Mont-Saint-Michel). Ces cartes ont été présentées en Commission Inondation Plan-Loire au niveau du bassin en juin 2014.

Les intempéries de l'hiver 2013/2014 ont très fortement sollicité le service de la prévision des crues de la DREAL, sur des épisodes d'une durée et d'une intensité particulièrement importantes. Suite à ces événements, la DREAL a reçu 248 demandes communales de reconnaissance de l'état de « catastrophe naturelle » (contre une vingtaine en année courante) pour inondation par débordement de cours d'eau. Sur le littoral, les intempéries ont engendré des dégâts importants qui ont fait l'objet d'un recensement. Un appui technique et financier a été apporté aux collectivités pour effectuer des travaux d'urgence. D'autre part, les intempéries ont conforté la dynamique d'élaboration des PAPI sur le territoire breton. Plusieurs d'entre eux pourraient être présentés en

commission de labellisation dès 2015 (PAPI de Morlaix et PAPI Ellé-Isole-Laïta).

Ces intempéries ont donné lieu à la réalisation d'un retour d'expérience d'une ampleur proportionnelle à celle des événements, ainsi qu'à la réalisation d'un marché de recueil de laisses de crues pour garder la mémoire de ces événements. Parallèlement, la mise en place des missions Référent Départemental Inondations en DDTM a mobilisé la DREAL, notamment pour animer le réseau mais également pour réaliser des outils tel que le catalogue de cartes d'inondation engagé fin 2014.

2014 a également été consacrée à la révision du RIC (règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues), document définissant les niveaux de vigilance. Ce processus sera finalisé en 2015 et fera l'objet d'actions de communication auprès des acteurs concernés.

### Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

Le PPRT est un outil de maîtrise de l'urbanisation autour des établissements présentant des risques accidentels significatifs et classés « Seveso Seuil Haut ». La Bretagne est concernée par 16 PPRT aujourd'hui tous prescrits (le PPRT de Redon a fait l'objet d'une annulation par le Tribunal administratif le 28 juin 2013 pour des motifs liés aux modalités de son élaboration. L'élaboration d'un nouveau PPRT sera relancé en 2015). En octobre, 2014 la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a annoncé une révision des conditions d'application des PPRT pour les entreprises afin de mieux prendre en compte leurs impacts économiques.

*Le barrage de Guerlédan doit faire l'objet d'une revue régulière de sûreté. Cet entretien réglementaire peut nécessiter une vidange complète, justifiée en 2015 par la nécessité de la réfection du système d'étanchéité du parement amont, et le traitement des 2 conduits de fond (rénovation des vannes de fond et dispositif de manœuvre). L'année 2014 a été consacrée aux procédures administratives et à la concertation avec les acteurs concernés, du fait des multiples usages du barrage outre la production d'électricité (base de loisirs, production d'eau potable, gestion des crues et soutien à l'étiage du Blavet). L'instruction de la procédure travaux se poursuivra en 2015.*

6 PPRT, dont 4 approuvés, intègrent des mesures foncières (mesures prévoyant éventuellement le déménagement des personnes fortement exposées aux risques) : deux conventions qui encadrent le financement de ces mesures ont été finalisées fin 2014. L'année écoulée a aussi vu la mise en œuvre des premières mesures foncières (PPRT de Queven, Rosporden), le démarrage de travaux permettant de diminuer l'exposition aux risques des infrastructures de transport sur le port de Brest et l'amorce d'une réflexion sur l'accompagnement des riverains pour la mise en œuvre des travaux de renforcement des habitations situées dans le périmètre couvert par le PPRT. L'expérimentation de la méthode d'accompagnement des riverains dans le cadre du programme dit PARI (Programme d'Accompagnement aux Risques Industriels) se poursuit sur le PPRT de Lanester (56) sous le pilotage de la DDTM.

### Les plans régionaux santé environnement

La DREAL pilote 10 actions du deuxième Plan Régional Santé Environnement. Ces actions portent sur l'amélioration de la qualité des eaux, des logements, de l'air, sur les produits chimiques et sur les établissements recevant des enfants construits sur d'anciens sites industriels. Les actions du PRSE 2 sont engagées à 88 % et leur avancement est conforme aux prévisions pour 75 % d'entre elles. Le plan national santé environnement 3, signé le 17 novembre, s'est inspiré des bonnes pratiques des PRSE 2, telles que l'appel à projets annuel en Bretagne.

## Anticiper et gérer la crise

Un peu plus de 200 événements ont impliqué la DREAL en 2014 dans sa fonction de gestion de crise et de déléguée ministérielle de la zone de défense. Les épisodes prolongés de tempêtes et d'inondations du début de l'année 2014 ont été les plus marquants.

La démarche initiée par la DREAL Bretagne pour la passation de marchés POLMAR par anticipation a abouti en 2014 à la finalisation des marchés (250 lots attribués). Elle constitue la première expérience de ce type au niveau national. Ces marchés permettront, en cas de crise majeure, de recourir de manière simplifiée aux moyens nécessaires pour endiguer une pollution maritime affectant le littoral (location engins, matériel...).

## Chiffres clés

**248** demandes communales pour obtenir la reconnaissance CATNAT pour inondations par débordement de cours d'eau

**439** inspections, 29 propositions de mises en demeure et 10 procès verbaux, 30 demandes d'autorisation présentées au CODERST ou CDNPS (carrière, éoliennes), 13 arrêtés enregistrements ainsi que 100 arrêtés complémentaires pour les ICPE industrielles suivies par la DREAL.

**5 200** véhicules sur routes et 84 entreprises contrôlés

**2 019** véhicules réceptionnés à titre isolé, dont 324 complexes et 62 réceptions par type prononcées.

**179** visites de supervision poids lourds, 10 visites de centres de contrôles techniques de véhicules lourds et 53 visites d'installations de contrôle technique de véhicules légers



# Assurer le contrôle des dispositions réglementaires

## Contrôler les activités industrielles

### Campagne d'inspections sur le thème risques accidentels

La DREAL Bretagne participe à la démarche nationale de mise en œuvre du plan de modernisation des installations industrielles visant à vérifier que les entreprises assurent correctement la maintenance des installations à risques. Une quinzaine d'inspections ont été réalisées en 2013. Une action régionale de forte sensibilisation des exploitants aux procédures d'intervention dans les silos et au risque incendie, associée à des inspections ciblées s'est poursuivie dans la continuité des actions entreprises depuis 3 ans dans ce domaine.

### Plan anti-endommagement des réseaux

En 2014, la DREAL a réalisé 6 inspections inopinées de chantier pour vérifier la bonne mise en œuvre de la réglementation sur la prévention des endommagements de réseaux, remaniée depuis maintenant 2 ans. Côté incidents, la baisse de l'ordre de 10 % des dommages avec fuite sur les réseaux de distribution de gaz constatée depuis un an s'est maintenue au cours de l'année 2014.

### Contrôles inopinés

27 contrôles inopinés par des laboratoires agréés ont été effectués pour les rejets atmosphériques et 113 pour les rejets aqueux. Chaque contrôle présentant un dépassement des valeurs limites à respecter a fait l'objet d'une suite écrite proportionnée au dépassement et les établissements concernés font l'objet d'un contrôle de suivi l'année suivante.

### Quotas CO2

Dans le cadre du 3<sup>ème</sup> plan national Quotas CO2, la DREAL a suivi les évolutions des 34 plans de surveillance des émissions de gaz à effet de serre déposés par les industries bretonnes et a instruit les modifications annuelles.

### Mines, après mine

Des inspections conjointes avec l'autorité de sûreté nucléaire ont eu lieu sur plusieurs anciens sites miniers de matériaux uranifères. La commission de suivi des sites uranifères morbihannais et finistériens s'est réunie le 16 mai. Une réunion d'information a eu lieu le 18 septembre pour les sites costarmoricains. On observe une recrudescence des demandes de recherche minières « métaux » en Bretagne. En 2014, la DREAL a achevé la recevabilité de 4 d'entre elles et une 5e est en cours et a participé aux réunions de présentation des projets aux élus organisées par les sous-préfectures.

## Sécurité des ouvrages hydrauliques

La DREAL assure le contrôle de la sécurité d'environ 600 ouvrages hydrauliques (digues et barrages), pour la région Bretagne et en appui à la région Basse-Normandie.

L'année 2014 a été marquée par 4 incidents survenus sur des petits barrages nécessitant la réalisation d'inspections réactives et/ou la proposition de mesures d'urgence, les événements tempétueux de l'hiver 2013-2014 qui ont occasionné des dégâts sur certaines digues maritimes et l'engagement de la procédure de transfert de propriété du barrage de Rophemel (Côtes d'Armor) de l'État vers le Syndicat Mixte de Production d'eau potable du bassin rennais.

## Déchets

La DREAL assure l'instruction des dossiers de transfert transfrontalier de déchets. Cette activité a connu un niveau exceptionnel en 2014 avec le dépôt de 37 dossiers en provenance de Guyane en décembre. Au total, 50 dossiers de transferts transfrontaliers de déchets

ont été déposés (soit le double d'une année usuelle), l'instruction de 17 d'entre eux a été soldée fin 2014. La DREAL a été sollicité par les douanes pour 7 transferts illicites dont 2 cas présentés par les douanes belges avec reprise des déchets concernés par le producteur.

## Contrôle des transports

La DREAL participe à la régulation du secteur d'activité des transports routiers. À ce titre, elle tient le registre électronique national des entreprises de transport par route et organise toute l'année des contrôles sur route et en entreprise.

Une attention particulière est portée sur la situation financière des entreprises du transport dans une période de croissance atone. La DREAL a été choisie comme région expérimentale pour le suivi et l'accompagnement des entreprises du transport routier. Un travail a été mené avec les acteurs institutionnels et les partenaires sociaux afin d'améliorer la connaissance de l'ensemble des dispositifs existants de soutien aux entreprises.

Lors des contrôles sur route, de plus en plus de fraudes complexes au chronotachygraphe, mettant en jeu la sécurité du conducteur et des usagers de la route sont constatées. Ce type de fraude ainsi que celles à la réglementation du cabotage, créent des conditions de concurrence déloyale entre transporteurs. Afin d'équilibrer la répartition des points de contrôle sur le territoire, une nouvelle aire de contrôle a été mise en service à l'été dans le Finistère, sur la RN 165 au niveau de la commune de Briec de l'Odet.



En homologation des véhicules, l'année 2014 a été marquée par une nouvelle progression du nombre de réceptions par type. Cette forte augmentation de l'activité est consécutive à la demande de rattachement, à la DREAL Bretagne, d'un certain nombre de constructeurs de l'Union européenne, pour faire procéder à l'homologation par type nationale française des véhicules agricoles qu'ils fabriquent. Dans le domaine des véhicules agricoles, la DREAL Bretagne encadre désormais 30 constructeurs ou importateurs. 2014 aura aussi vu la mise en œuvre des évolutions réglementaires relatives aux conditions d'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les véhicules.

## Perspectives

### 2015

- accompagnement des collectivités pour la prise de compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- déploiement de nouveaux dispositifs de prévention et de gestion des inondations : approbation du règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC), animation régionale de la mise en œuvre de la mission Référent départemental inondation (RDI) en DDTM, mise en place de la vigilance crues sur le département des Côtes d'Armor, poursuite du travail sur le catalogue d'états d'inondation ;
- appui à l'élaboration et l'instruction des nouveaux programmes d'actions de prévention des inondations ;
- poursuite des 3 PPRT restant à approuver ;
- élaboration du Plan Régional Santé Environnement 3 ;
- mise à jour de plusieurs réglementations véhicule : suppression du certificat de carrossage, évolution réglementaire sur les véhicules agricoles à moteur, etc...



## Une organisation, des moyens

### **Gestion comptable**

Plusieurs chantiers ont mobilisé le centre de prestation comptable mutualisés en 2014 et notamment :

- la signature de l'ensemble des 14 contrats de service avec les Unités Opérationnelles ;
- la mise en œuvre de la réception des factures des fournisseurs directement au CPCM ;
- le lancement de la généralisation de la dématérialisation.

Le CPCM, avec les services employeurs, a également participé à l'amélioration du délai global de paiement (27 jours) des factures des fournisseurs.

### **Développement des technologies de l'information**

En 2014, les techniciens informatiques du Pôle support intégré de la DREAL ont migré une partie du parc informatique sous le système d'exploitation Windows 7 et ont également participé au changement de réseau informatique. Ainsi, de nombreux sites qui relevaient de la gestion du PSI ont quitté le réseau du ministère pour rejoindre le réseau interministériel de l'État (RIE). Enfin, plusieurs applications ont été développées en faisant évoluer les applications existantes

### **Gestion administrative et financière des agents**

Le Pôle support intégré de la DREAL assure la gestion administrative et financière de nombreux agents sous statut MEDDE/MLETR en région. En 2014, toutes les conventions GA Paye ont été signées avec les Directions départementales interministérielles. La mise à jour des comptes individuels retraites et l'instruction des dossiers de pension ont également été assurées pour tous les agents sous statut MEDDE/MLETR, sauf exceptions.

*A l'issue de l'audit de janvier mené par le Bureau Veritas Certification, l'auditeur a proposé le renouvellement de la certification ISO 9001 de la DREAL sur l'ensemble de son périmètre. Cette certification confirme la conformité du système de management de la qualité mis en oeuvre en DREAL avec les exigences de la norme ISO 9001. Elle constitue, pour l'ensemble des agents de la DREAL, une reconnaissance de leur compétence et du travail réalisé et est une source de grande fierté collective.*



## Fonctionnement du campus

Le pôle support intégré de la DREAL a supervisé l'exécution des contrôles réglementaires et des opérations de maintenance sur le site d'Atalante Champeau qui accueille les services de la DREAL, de la DDTM d'Ille-et-Vilaine et de la DIR Ouest (marquage au sol d'un parking, rafraîchissement des peintures de l'accès au sous-sol du bâtiment l'Armorique). Le PSI a également piloté la partie travaux et aménagements du nouveau laboratoire hydrobiologique de la DREAL.



## Chiffres clés

**2 384** équivalents temps plein dans la zone de gouvernance Bretagne

**4 024** demandes d'assistance informatique

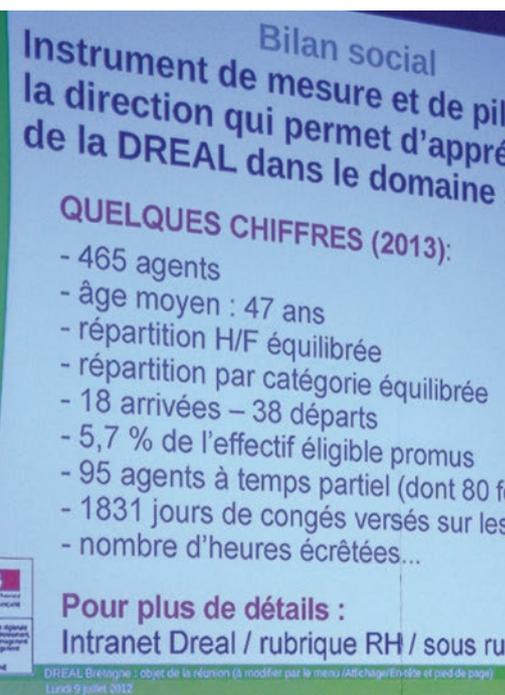
**1 370 000** copies réalisées

**11** concours organisés pour 1 286 candidats inscrits

**130** offres électroniques déposées sur « PLACE » (100 en 2013).

**57 148** paiements et 1565 titres de recettes effectués sur Chorus.

**6** budgets Opérationnels de Programme (BOP) gérés par la DREAL



## Ressources humaines

### Sur le périmètre de la zone de gouvernance

Dans le cadre de sa fonction de DRH régionale la DREAL a notamment contribué :

- au pilotage des opérations électorales pour les scrutins des différentes instances de représentation du personnel, relevant du MEDDE et du MLETR ;
- à la finalisation du plan régional de formation 2013-2015 en articulation avec le plan régional de gestion prévisionnelle des ressources humaines ;
- à l'accompagnement des services dans la mise en œuvre des réformes de l'application du droit des sols et de l'assistance technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) ;
- au pilotage de la dé-précarisation des agents de catégories C et à la gestion des dispositions applicables aux agents contractuels en charge des contrôles «nitrates» dans les DDPP.

### Sur le périmètre de la DREAL

Tout au long de l'année, les circulaires applicables en matière de régimes indemnitaires, de promotion et de mobilité de l'ensemble des ministères ont été mises en œuvre en veillant à assurer une communication de qualité tant vis à vis des services que des agents. Il s'agissait par ailleurs de s'inscrire dans une gestion optimale des effectifs au regard des cibles assignées à l'UO DREAL.

Le bilan social 2014 a été publié et met plus particulièrement l'accent sur la présentation de données sexuées en intégrant notamment les éléments issus du rapport de situation comparée. Cette démarche permet d'évaluer les avancées en matière d'égalité professionnelle et de mesurer les progrès qu'il reste à accomplir.

En matière d'hygiène et de sécurité les actions programmées dans le plan de prévention des risques 2014 ont été mises en œuvre en privilégiant les actions de prévention et de sensibilisation s'agissant des risques psycho-sociaux.

## Gestion financière

Pour simplifier le circuit de la dépense, le paiement par carte achat a été mis en place pour certaines prestations et fournitures. Une cartographie des risques comptables a également été établie et le contrôle interne comptable a été déployé au sein de l'ensemble des services de la DREAL.

## Perspectives

2015

- mise en place du SIDSIC 35 en lien avec la préfecture ;
- mise en place de l'interface PLACE-CHORUS à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- accompagnement des services dans la mise en œuvre des réformes ADS ;
- relance de la réflexion GPEEC et notamment élaboration d'un plan régional de développement des compétences ;
- élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels 2015-2017 ;
- élaboration du plan de continuité de l'activité en cas de pandémie ;
- élaboration du plan pluri annuel de formation 2015-2017 ;
- élaboration du plan d'action relatif à l'égalité Femme-Homme ;
- élaboration d'une cartographie des compétences ;
- élaboration du Plan État Exemple ;
- pilotage du contrôle hiérarchique interne.



Le certificat de projet



Rapport d'activité 2013 de la DREAL Bretagne



La densité en Bretagne Une solution pour demain



Synthèse des Écoquartiers en Bretagne



Plaquette de présentation du plan de gestion des poissons migrateurs 2013-2017



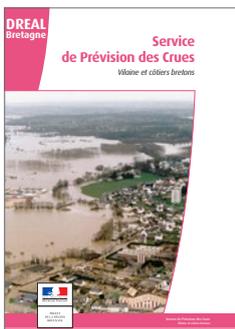
Bilan annuel 2013 : L'eau en Bretagne



Bilan annuel 2013 : La sécurité routière en Bretagne



La gouvernance : Expériences et leviers



Présentation du service de prédiction des crues



Directive nitrates : 5<sup>ème</sup> programme d'actions en Bretagne



Compte rendu d'activités 2013 - Le transport routier et la sécurité des véhicules en Bretagne



Bilan 2013 : L'habitat en Bretagne

Réalisation : Mission Communication et services de la DREAL Bretagne

## A

**ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
**ALUR** : Accès au logement et un urbanisme rénové  
**AMI** : Appel à manifestation d'intérêt  
**ANAH** : Agence nationale de l'habitat

## B

**BOP** : Budget opérationnel de programme

## C

**CDNPS** : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites  
**CEREMA** : Centre d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement  
**CGDD** : Commissariat général au développement durable  
**CGEDD** : Conseil général de l'environnement et du développement durable  
**CPER** : Contrat de plan État-Région  
**CLE** : Commission locale de l'eau  
**CODERST** : Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques  
**CPCM** : Centre de prestations comptables mutualisées  
**CRHH** : Comité régional de l'habitat et de l'hébergement  
**CRML** : Conférence régionale mer et littorale  
**CSSPP** : Commission supérieure des sites, paysages et perspectives  
**CTT** : Contrôleurs des transports terrestres

## D

**DDI** : Direction départementale interministérielle  
**DIRM** : Direction interrégionale de la mer  
**DDPP** : Direction départementale de la protection des populations  
**DDTM** : Direction départementale des territoires et de la mer  
**DIRO** : Direction interdépartementale des routes de l'Ouest  
**DRAAF** : Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt  
**DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
**DRJSCS** : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
**DSR** : Document de stratégie régionale

## E

**EEDD** : Éducation à l'environnement et au développement durable  
**EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale  
**EPF** : Établissement public foncier

## F

**FEDER** : Fonds européen de développement régional  
**FEADER** : Fonds européen agricole pour le développement rural

## G

**GIZC** : Gestion intégrée de la zone côtière  
**GPEEC** : Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences

## I

**ICPE** : Installation classée pour la protection de l'environnement

## L

**LGV** : Ligne à grande vitesse  
**LNOBPL** : Liaisons nouvelles ouest Bretagne-Pays de la Loire

## M

**MAAF** : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt  
**MEDDE** : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie  
**MLETR** : Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité

## P

**PADN** : Programme d'action directive nitrates  
**PAPI** : Programme d'actions de prévention des inondations  
**PARI** : Programme d'accompagnement aux risques industriels  
**PEM** : Pôle d'échanges multimodal  
**PLAI** : Prêt locatif aidé d'intégration  
**POLMAR** : Pollution maritime  
**PPRT** : Plan de prévention des risques technologiques  
**PREH** : Plan de rénovation énergétique de l'habitat  
**PRIS** : Point rénovation info service  
**PRSE** : Plan régional santé environnement

## R

**RDI** : Référent départemental inondation  
**RGE** : Reconnu garant environnement  
**RFF** : Réseau ferré de France  
**RTE** : Réseau de transport d'électricité

## S

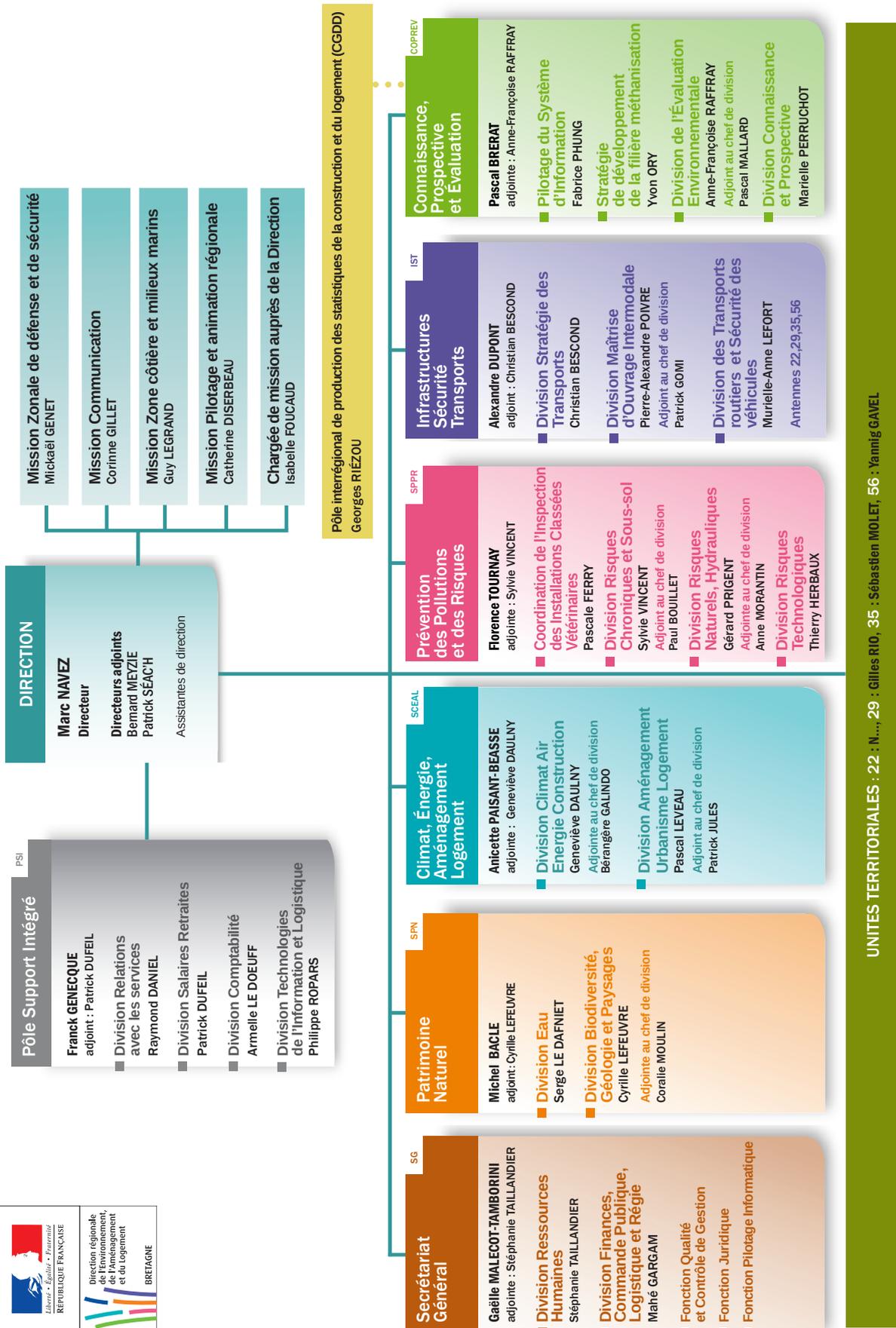
**SAGE** : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux  
**SAFER** : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural  
**SCHAPI** : Service central d'hydrométéorologie et d'aide à la prévision des inondations  
**SCoT** : Schéma de cohérence territoriale  
**SDAGE** : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux  
**SGAR** : Secrétariat général pour les affaires régionales  
**SPLS** : Suivi et programmation des logements sociaux  
**SRCAE** : Schéma régional climat, air, énergie  
**SRCE** : Schéma régional de cohérence écologique

## T

**TRI** : Territoire à risque d'inondation  
**TVB** : Trame verte et bleue

## U

**UO** : Unité opérationnelle  
**UT** : Unité territoriale





## **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne**

L'Armorique  
10, rue Maurice Fabre CS 96515 35065 Rennes cedex  
Tél. 33 (0)2 99 33 45 55  
Fax. 33 (0)2 99 33 44 33

## **Unité territoriale des Côtes d'Armor**

2 Av du Chalutier sans Pitié  
22190 Plérin  
Tél. 33 (0)2 96 74 46 46  
Fax. 33 (0) 2 96 74 48 57

## **Unité territoriale du Finistère**

2 rue Georges Perros  
29556 Quimper Cedex 9  
Tél. 33 (0)2 90 08 55 55  
Fax. 33 (0) 2 90 08 55 66

## **Unité territoriale d'Ille-et-Vilaine**

L'Armorique  
10, rue Maurice Fabre CS 96515 35065 Rennes cedex  
Tél. 33 (0)2 99 33 45 55  
Fax. 33 (0) 2 90 02 67 36

## **Unité territoriale du Morbihan**

34 rue Jules Legrand  
56100 Lorient  
Tél. 33 (0)2 90 08 55 30  
Fax. 33 (0) 2 90 08 55 46

*Depuis mars 2013, la DREAL Bretagne est certifiée ISO 9001 sur l'intégralité de son activité. Cette certification globale, parmi les premières pour les DREAL en France, constitue pour l'ensemble de ses agents la reconnaissance du travail réalisé et de son efficacité par un organisme tiers.*

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
de Bretagne

L'Armorique

10, rue Maurice Fabre CS 96515 – 35065 RENNES CEDEX

Tél. 33 (0)2 99 33 45 55

[www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)